



Condamnation solidaire, préjudice commercial

Par Visiteur

Suite à un jugement du 02/12/2009 les parties adverses sont condamnés à un préjudice commercial et des dommages et intérêts à payer solidairement, peut-on demandé à une seule d'entre elles à me payer la totalité en sachant que l'autre n'est pas solvable .
merci de me repondre

Par Visiteur

Cher monsieur,

suite à un jugement du 02/12/2009 les parties adverses sont condamnés à un préjudice commercial et des dommages et intérêts à payer solidairement, peut-on demandé à une seule d'entre elles à me payer la totalité en sachant que l'autre n'est pas solvable .
merci de me repondre

Oui, bien sûr, c'est le principe même d'une condamnation solidaire: Vous avez la possibilité de réclamer à l'un quelconque des débiteurs le paiement pour l'intégralité de la dette charge à celui qui a payé de se retourner contre le Co-débiteur afin d'organiser le partage de la dette.

Très cordialement,

je reste à votre entière disposition.